

Référent de site de compostage de Proximité - Inter

Cette formation vise à donner des compétence clés aux futurs référents de site sur la conduite et le suivi d'une installation de compostage. Elle les guide dans leurs missions de communication, d'information et de mobilisation des acteurs de l'établissement.

METHODES PEDAGOGIQUES

- Exposés
- Exercices pratiques
- Visites de sites
- Mises en situation

Formateur·rice(s) :

- Carolyn Legg

Objectifs visés

- Connaître et savoir pratiquer différentes techniques de gestion des biodéchets notamment par compostage
- Expliquer les consignes d'utilisation d'une installation de compostage partagée ou autonome en établissement
- Diagnostiquer le fonctionnement d'une installation et contribuer à son suivi
- Tenir un tableau de bord de suivi d'une installation

Méthodes d'évaluation

- Cas pratique
- Quiz

Déroulé pédagogique

Journée 1

- Théorie - Module RS11 - Introduction
- Les enjeux de la gestion des biodéchets
- Les principes fondamentaux de la gestion de la matière organique et du compostage Techniques de gestion intégrée des déchets verts
- Pause
- Techniques de gestion du compost et gestion intégrée des déchets verts
- Conclusion
- Pause Déjeuner

Impact for Change — Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée (EURL)

Tél : 0616416416 – Mail : formation@i-forchange.com

68 Rue Sainte — 13001 Marseille France

SIRET : 88754825300020

Déclaration d'activité enregistrée sous le n°93131938913 auprès du préfet de région de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Ce numéro d'enregistrement ne vaut agrément de l'État

- Pratique - Module GC23 - Présentation de la formation
- Les enjeux du compostage autonome en établissement
- Les caractéristiques du compostage autonome en établissement
- Pause
- La conduite et le suivi d'une installation d'un site autonome de compostage
- La mission du référent de site
- Conclusion

Informations complémentaires

Durée : 7.08 heures de formation sur 1 jour

Pré-requis : Pas de pré-requis.

Public concerné : Tout public

Tarif 300,00 € HT (Exonération de TVA - Art.261.4.4° a du CGI) 300 euros par stagiaire, minimum de 8 personnes par formation.